



Plouvien, le 9 avril 2024,

Monsieur le Maire

Aux

Responsables des associations :

- de Plouvien,
- extérieures.

Objet : Demande de subvention 2024

Monsieur,

Le Conseil Municipal de Plouvien a voté le 29 mars dernier le Budget Prévisionnel 2024. Il comprend le montant global des subventions destinées aux associations.

Le Conseil Municipal de mai 2024 décidera, après travail de la Commission Animation-Enfance-Jeunesse, d'attribuer les subventions suivant des critères précis.

Si vous souhaitez une subvention, je vous propose de nous faire parvenir pour le **30 avril 2024** par courriel si possible ou par dépôt papier en Mairie, le questionnaire joint à la présente lettre, accompagné des pièces demandées ci-dessous et de tout autre document utile :

Documents à joindre impérativement à votre demande :

- 1- Pour une première demande, statuts et récépissé de déclaration en Sous-Préfecture ;
- 2- Si modification statutaire déposée en Sous-Préfecture : récépissé de déclaration ;
- 3- Procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- 4- Détail de la grille des cotisations ;
- 5- RIB ;
- 6- SIRET de l'association ;
- 7- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- 8- Calendrier des championnats ou compétitions, si association sportive ;
- 9- Relevés ou attestations bancaires au 31 décembre 2023 (situation globale des soldes des livrets, placements financiers et comptes courants) ;
- 10- Liste nominative des adhérents, avec indication du domicile ;
- 11- Budget prévisionnel 2024 ;
- 12- Bilan financier 2023 certifié conforme par le représentant de l'association ;
- 13- Signature d'un contrat d'engagement républicain.

Chaque pièce devra comporter le nom et prénom du représentant de l'association, sa qualité et sa signature, attestant de son exactitude.

La fourniture de toutes ces pièces est exigée en raison de la possibilité de contrôle, par divers organismes, des subventions communales accordées sur fonds publics.

Martial Congar, Adjoint au Maire à l'Animation, se tient à votre disposition au cours de ses permanences en Mairie ou sur RDV pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Hervé Oldani